

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 29 rabiaa II 1438 – 27 janvier 2017

160^{ème} année

N° 8

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Ministère des Affaires Etrangères

Décret gouvernemental n° 2017-126 du 19 janvier 2017, portant conclusion d'une convention cadre de coopération dans le domaine de la santé entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie 411

Décret gouvernemental n° 2017-127 du 19 janvier 2017, portant conclusion d'une convention de don entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Etat du Qatar concernant la contribution au financement de la réalisation du projet du réseau de communication numérique « LTE » au ministère de l'intérieur 411

Ministère des Affaires Religieuses

Nomination d'un sous-directeur 412
Nomination de chefs de service 412

Ministère des Finances

Liste de promotion au grade de contrôleur général des finances au titre de l'année 2016..... 412
Liste de promotion au grade de contrôleur des finances de deuxième classe au titre de l'année 2016 412

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement

Nomination de secrétaires généraux de communes 412

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination d'un directeur des études, vice doyen	413
Nomination de directeurs.....	413
Nomination de secrétaires généraux d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.....	413
Nomination de secrétaires principaux d'université.....	414
Nomination de chefs de service.....	414
Nomination de professeurs de l'enseignement supérieur	415
Nomination de professeurs technologues	418
Nomination de maîtres de conférences.....	418
Nomination de maîtres technologues.....	422
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	
Nomination de professeurs de l'enseignement supérieur agricole	425
Nomination de maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole	425
Ministère des Affaires Sociales	
Arrêté du ministre des affaires sociales du 6 janvier 2017, portant agrément de l'avenant n° 7 à la convention collective sectorielle des cliniques privées ..	425
Nomination de sous-directeurs	426
Nomination de chefs de service.....	427
Ministère du Transport	
Décret gouvernemental n° 2017-132 du 6 janvier 2017 , modifiant le décret n° 2000-147 du 24 janvier 2000, fixant les règles techniques d'équipement et d'aménagement des véhicules.....	432
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	
Arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 19 janvier 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef au corps administratif commun des administrations publiques	433
Arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 19 janvier 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au corps administratif commun des administrations publiques	433
Arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 19 janvier 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au corps administratif commun des administrations publiques	434
Arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 19 janvier 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques	434
Arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 19 janvier 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration au corps administratif commun des administrations publiques	435
Instance Supérieure Indépendante pour les Elections	
Résumé des délibérations du conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections du 14 novembre 2016.....	436
Résumé des délibérations du conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections du 6 décembre 2016	436

décrets et arrêtés

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Décret gouvernemental n° 2017-126 du 19 janvier 2017, portant conclusion d'une convention cadre de coopération dans le domaine de la santé entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités, notamment son article 4,

Vu la convention cadre de coopération dans le domaine de la santé entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, signée à Tunis le 11 mai 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclue la convention cadre de coopération dans le domaine de la santé entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, annexée au présent décret gouvernemental, signée à Tunis le 11 mai 2016.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 janvier 2017.

Le Chef du Gouvernement
Youssef Chahed

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
étrangères
Khemaies Jhinaoui

Décret gouvernemental n° 2017-127 du 19 janvier 2017, portant conclusion d'une convention de don entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Etat du Qatar concernant la contribution au financement de la réalisation du projet du réseau de communication numérique « LTE » au ministère de l'intérieur.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités, notamment son article 4,

Vu la convention don entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Etat du Qatar concernant la contribution au financement de la réalisation du projet du réseau de communication numérique « LTE » au ministère de l'intérieur, conclue à Doha le 9 décembre 2015,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclue la convention de don entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Etat du Qatar concernant la contribution au financement de la réalisation du projet du réseau de communication numérique « LTE » au ministère de l'intérieur, annexée au présent décret gouvernemental, signée à Doha le 9 décembre 2015.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 janvier 2017.

Le Chef du Gouvernement
Youssef Chahed

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
étrangères
Khemaies Jhinaoui

MINISTÈRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 27 janvier 2017.

Madame Nedja Yacoub, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur dans l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 27 janvier 2017.

Monsieur Sami Challekh, prédicateur, est chargé des fonctions de chef de service de sauvegarde du Saint Coran, de la formation et des études à la direction régionale des affaires religieuses de Tataouine, au ministère des affaires religieuses.

Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 27 janvier 2017.

Monsieur Haythem Tlili, administrateur, est chargé des fonctions d'inspecteur administratif et financier à l'inspection générale des affaires administratives et financières au ministère des affaires religieuses.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2013-4522 du 12 novembre 2013, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

MINISTÈRE DES FINANCES

Liste des agents à promouvoir au grade de contrôleur général des finances au ministère des finances au titre de l'année 2016

- Hamadi Ben Amor,
- Slim Kchaou,
- Lotfi Harzeli,

- Sami Ben Janet El Abyadh,
- Yoser Kahya épouse Mehri,
- Mouna El Aid,
- Majid Ouni,
- Adel Ltifi,
- Moez Dridi.

Liste des agents à promouvoir au grade de contrôleur des finances de deuxième classe au ministère des finances au titre de l'année 2016

- Wafa Chihi,
- Imbirika Dhahri,
- Maher Bourezgui,
- Sabri Ammar,
- Salman Kadri.

MINISTÈRE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Par décret gouvernemental n° 2017-128 du 19 janvier 2017.

Monsieur Taoufik Barkouti, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général de cinquième classe à la commune de Korba.

Par décret gouvernemental n° 2017-129 du 19 janvier 2017.

Monsieur Slimen Golli, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général de cinquième classe à la commune de Carthage.

Par décret gouvernemental n° 2017-130 du 19 janvier 2017.

Monsieur Mohamed Belgacem, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général de cinquième classe à la commune de Gafsa.

Par décret gouvernemental n° 2017-131 du 19 janvier 2017.

Monsieur Faker Toukabri, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général de cinquième classe à la commune de Mégrine.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 9 décembre 2016.

Monsieur Karim Chayata, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études, vice doyen à la faculté de droit et des sciences politiques de Sousse.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 décembre 2016.

Monsieur Mounir Ben Hassine, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au foyer universitaires Ibn Zohr de la Manouba.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 décembre 2016.

Monsieur Mohamed Amine Hasnaoui, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la Cité universitaire Vaga à Béja.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Monsieur Taher Jallouli, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de directeur des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Carthage.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Mademoiselle Thouraya Bacha, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à l'institut supérieur des sciences et des technologies de l'environnement de Borj Cedria.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Madame Amel Glenza épouse Tlatli, ingénieur principal, est chargée des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à l'institut préparatoire aux études scientifiques et techniques.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Monsieur Moez Trabelsi, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à l'école supérieure de la statistique et de l'analyse de l'information.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 30 décembre 2016.

Monsieur Mohamed Salah Barrak, assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à l'institut supérieur des mathématiques appliquées et d'informatique de Kairouan.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 décembre 2016.

Monsieur Abdelkarim Ben Meftah, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à la faculté des sciences, mathématiques, physiques et naturelles.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Madame Moufida Amri épouse Hammami, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des affaires juridiques, des archives et de la publication à la direction des services communs à l'université de Carthage.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Madame Rania Ben Grich épouse Brenji, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur de la recherche scientifique, de la coopération internationale et de l'évaluation universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Carthage.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Mademoiselle Sonia Kerkeni, psychologue principal, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des affaires pédagogiques et de la vie universitaire, à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Carthage.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Monsieur Abdelkarim Maalaoui, technicien principal, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à l'institut préparatoire aux études scientifiques et techniques.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Monsieur Nabil Beji, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à l'école nationale des sciences et technologies avancées de Borj Cedria.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Mademoiselle Monia Zammali, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, à l'institut supérieur des technologies de l'informatique et de la communication de Borj Cedria.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 décembre 2016.

Madame Nadia Fatnassi, technicien principal, est chargée des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service des études techniques et du suivi des bâtiments à la sous-direction des bâtiments et d'équipement à la direction des services communs, à l'université de Tunis El Manar.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 décembre 2016.

Madame Souad Abidi épouse Chokri, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au foyer universitaire Fattouma Bourguiba à Tunis.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 décembre 2016.

Madame Olfa Triki épouse Gharbi, technicien supérieur principal de la santé publique, est chargée des fonctions de directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la Cité universitaire les Jardins à Tunis.

En application des dispositions de l'article 4 (bis) du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 décembre 2016.

Madame Sonia Hajji, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la Cité Universitaire de Kélibia.

En application des dispositions de l'article 4 (bis) du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 19 décembre 2016.

Madame Naima Nsibi épouse Ourabi, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au foyer universitaire Ibn Khaldoun à Tunis.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 décembre 2016.

Les maîtres de conférences dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de professeur de l'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Nejmeddine Charfi	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Mathématiques appliquées	21 novembre 2015
Hamdi Zorgati	Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis		
Youssef Ben Ahmed	Institut supérieur des sciences humaines de Tunis	Philosophie	24 novembre 2015
Noureddine Naifar			
Rabah Nebli	Institut supérieur des sciences humaines de Tunis	Sociologie	28 novembre 2015
Bechir Tlili			
Aicha Ettaib épouse Korchid			
Mounir Saidani			
Mohsen Bouazizi			
Besma Yakoubi épouse Oueslati	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Biologie moléculaire et cellulaire	5 décembre 2015
Najla Sadfi épouse Zouaoui			
Hichem Hajaiej	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs d'El Manar	Mathématiques	10 décembre 2015
Fethi Dkhil	Institut supérieur de l'informatique		
Essaieb Hamdi	Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis	Génie civil	12 décembre 2015
Hanan Bouchriha épouse Temimi		Génie industriel	18 décembre 2015
Najoua Dridi épouse Abdeljaouad			
Fatma Wiem Ben Mrad épouse Douagi	Faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis	Finance et comptabilité	23 décembre 2015
Fethi Jomni	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Physique	2 janvier 2016
Adel Moadhen	Institut supérieur des technologies médicales de Tunis		
Lamia Gargouri	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Biologie et physiologie animale	8 janvier 2016
Lotfi Bitri			
Mohamed Sghaier Achouri			
Sabiha Zouawi épouse Tlig			
Mounir Ayadi	Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis	Automatique et informatique industrielle	9 janvier 2016
Najoua Karray épouse Bouraoui	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Biologie et physiologie végétale	9 janvier 2016
Najiba Mrabet épouse Bellaaj	Institut supérieur d'informatique	Systèmes électriques	1 ^{er} février 2016
Faouzi Sediri	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles	Chimie	3 février 2016
Mourad Mhamdi	Institut supérieur des technologies médicales de Tunis		
Semia Cherif	Institut supérieur des sciences biologiques appliquées de Tunis		
Noureddine Raouafi	Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles		
Khaled Alouani			
Salima Boughdiri épouse Friha			
Noureddine Sboui	Faculté des sciences mathématiques, physiques et Naturelles	Electronique et micro-électronique	17 février 2016
Aicha Bouzid	Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis	Traitement du signal et de l'image	22 février 2016

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Les maîtres de conférences dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de professeur de l'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Mansour Khelifa	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	langue, lettres et civilisation anglaises	24 novembre 2015
Jamel Belhaj Tahar	Ecole nationale d'ingénieurs de Sousse	Télécommunications	28 novembre 2015
Aref Meddeb			
Hamza Chagara	Ecole supérieure des sciences et de technologie de Hammam Sousse	Mathématiques	10 décembre 2015
Chokri Bouraoui	Ecole nationale d'ingénieurs de Sousse	Génie mécanique	28 décembre 2015
Imededdine Moussa	Ecole supérieure des sciences et de technologie de Hammam Sousse	Physique	2 janvier 2016
Mounir Ben Ali	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse		
Khelifa Slimi	Institut supérieur du transport et de la logistique de Sousse		
Chokri Souani	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Electronique et microélectronique	17 février 2016
Ali Douik	Ecole nationale d'ingénieurs de Sousse	Traitement de signal et d'image	22 février 2016

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Les maîtres de conférences dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de professeur de l'enseignement supérieur conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Nabil Ammar Tabbane	Ecole supérieure des télécommunications de Tunis	Communications	28 novembre 2015
Miloud Assal	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Nabeul	Mathématiques	10 décembre 2015
Nizar Ben Fraj			
Bechir Dali	Faculté des sciences de Bizerte		
Hajer Guissouma épouse Helali	Institut national des sciences appliquées et de technologie	Génie biologique	15 décembre 2015
Dorra Ghorbel épouse Karoui			
Sami Fattouch			
Hassib Bouallagui			
Fakher Kharrat	Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis	Architecture	21 décembre 2015
Malek Saihi	Institut des hautes études commerciales de Carthage	Finances et comptabilité	23 décembre 2015

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Nabil Sghaier	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Nabeul	Physique	2 janvier 2016
Abdelaziz Meftah	Faculté des sciences de Bizerte		
Wahiba Najjar épouse Addhoum	Institut supérieur des études préparatoires en biologie et géologie de Soukra	Chimie	3 février 2016
Samah Akriche épouse Toumi	Faculté des sciences de Bizerte		
Kais Nahdi			
Lassaad Baklouti			
Amor Ben Ali			

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 9 janvier 2017.

Les maîtres technologues dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de professeur technologue en génie mécanique, à compter du 29 décembre 2015, conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation
Lotfi Sayari	Institut supérieur des études technologiques de Radès
Bechir Bechoual	
Meftah Mubarak	Institut supérieur des études technologiques de Mahdia
Othmane Hindaoui	Institut supérieur des études technologiques de Sfax

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 décembre 2016.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de nomination
Younes Hamed	Faculté des sciences de Gabès	Sciences géologiques	25/11/2015
Achraf Ghorbal	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Gabès	Sciences des matériaux	19/12/2015
Zouhaier Hadhek	Institut supérieur de gestion de Gabès	Sciences économiques	25/12/2015
Badreddine Jerbi		Méthodes quantitatives	06/01/2016
Hedi Ben Amor	Ecole nationale d'ingénieurs de Gabès	Chimie	09/01/2016
Ridha Selmi	Faculté des sciences de Gabès	Mathématiques	16/01/2016
Zouhaier Mehrez	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Gabès	Physique	09/03/2016
Mabrouk Zemzemi			
Mohamed Debouba	Institut supérieur de biologie appliquée de Médenine	Biologie et physiologie végétale	11/03/2016

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Fatma Chigout épouse Ben Abdalah	Institut supérieur de civilisation islamique	Sciences du coran et de l'exégèse	25 novembre 2015
Mohamed Saber Thabet	Institut supérieur de théologie		
Mohamed Khouja			
Monia Almi épouse Garchi			
Hajer Belgacem épouse Jarai	Institut supérieur de civilisation islamique	Fikh	26 novembre 2015
Ilyes Dardour	institut supérieur de théologie		
Samira Chebbi	Institut supérieur de civilisation islamique	Sciences du hadith	31 décembre 2015
Noureddine Jlassi	Institut supérieur de théologie		
Saber Sarraj			
Yas Karamti	Centre des études islamiques de Kairouan	Sociologie	17 février 2016

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 27 décembre 2016.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Ahmed Ksibi	Institut supérieur de documentation de Tunis	Documentation, bibliothéconomie et archivistique	11 mars 2016
Moez Baklouti	Institut supérieur du sport et de l'éducation physique de Ksar Said	Sciences humaines appliquées aux activités physiques et sportives	28 mars 2016
Imen Rabhi épouse Essafi	Institut supérieur de biotechnologie de Sidi Thabet	Sciences biologiques pharmaceutiques	30 mai 2016

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 décembre 2016.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maîtres de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Norchene Ben Dahmane épouse Mouelhi	Institut des hautes études commerciales	Marketing	4 décembre 2015
Imen Hafaiiedh épouse Boukoum	Institut national des sciences appliquées et de technologie	Sciences des matériaux	19 décembre 2015
Housseem Rachdi	Institut des hautes études commerciales	Sciences économiques	25 décembre 2015

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Mekki Hajlaoui	Institut des hautes études commerciales	Méthodes quantitatives	6 janvier 2016
Arbia Jihene Jebeniani	Faculté des sciences économiques et de gestion de Nabeul		
Chokri Arfa	Institut national de travail et des études sociales de Tunis		
Raouf Ketata	Institut national des sciences appliquées et de technologie	Automatique et informatique industrielle	7 janvier 2016
Slim Bechikh	Faculté des sciences économiques et de gestion de Nabeul	Informatique de gestion	
Walid Barhoumi	Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage	Informatique	9 janvier 2016
Ferid Laabidi	Institut national des sciences appliquées et de technologie	Génie biologique	
Hassouna Dhaouadi	Faculté des sciences de Bizerte	Chimie	
Hsen Sbihi			
Jaouher Abdelhak	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Nabeul	Traitement du signal et de l'image	15 janvier 2016
Afef Elloumi épouse Oueslati	Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage		
Zied Hajaiej	Faculté des sciences de Bizerte	Langue, lettres et civilisation françaises	19 janvier 2016
Houda Melaouhia épouse Ben Hamadi	Institut supérieur des langues de Tunis		
Soumaya Hamouda	Faculté des sciences de Bizerte	Télécommunications	27 janvier 2016
Habib Fathallah			
Ahmed Bouagila	Ecole supérieure de l'audiovisuel et du cinéma à Gammarth	Techniques de l'audiovisuel et du cinéma	5 février 2016
Karim Ben Khedhiri	Faculté des sciences économiques et de gestion de Nabeul	Finances et comptabilité	14 février 2016
Manel Hadriche épouse Sahnoune			
Hassene Saber	Institut supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment	Génie civil	17 février 2016

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 décembre 2016.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Hedi Dhouibi	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Kairouan	Automatique et informatique industrielle	6 janvier 2016
Anouar Ben Mabrouk	Institut supérieur des mathématiques appliquées et de l'informatique de Kairouan	Mathématiques	16 janvier 2016
Mourad Araar	Faculté des lettres et des sciences humaines de Kairouan	Histoire	27 février 2016

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 décembre 2016.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Khaled Farah	Institut national des sciences appliquées et de technologie	Physique	9 mars 2016
Ali Zaidi	Institut préparatoires aux études scientifiques et techniques		
Hela El Ferchichi épouse Ouarda	Faculté des sciences de Bizerte	Biologie et physiologie végétale	11 mars 2016
Noomene Sleimi			
Wahbi Djebali			

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Mohamed Sahbi Baazaoui	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	Langue, lettres et civilisation arabes	28 novembre 2015
Mohamed Slim Ben Mimoun	Institut supérieur de gestion de Sousse	Marketing	4 décembre 2015
Rym Bouzaabia	Institut des hautes études commerciales de Sousse		
Houda Talb Ali	Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse	Droit privé et sciences criminelles	11 décembre 2015
Fethi Elhemdi			
Asma Ben Abdallah	Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse	Droit public	26 décembre 2015
Montassar Cherif			
Tarek Garna	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Automatique et informatique industrielle	6 janvier 2016
Sana Hadj Amor	Ecole supérieure des sciences et de technologie de Hammam-Sousse	Mathématique	16 janvier 2016
Ibtisem Bouslama	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	Langue, lettres et civilisation française	19 janvier 2016
Jihene Malek Takkeri	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse	Electronique et micro-électronique	23 janvier 2016
Belgacem Hamdi			
Ahmed Ben Saida	Institut des hautes études commerciales de Sousse	Finances et comptabilité	14 février 2016
Mohamed Said	Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse	Histoire	27 février 2016

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 8 décembre 2016.

Messieurs Moncef Ayari et Sami Melki, maîtres assistants de l'enseignement supérieur, sont nommés dans le grade de maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'institut de presse et des sciences de l'information, à compter du 22 juillet 2016.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2016.

Monsieur Wissem Jedidi, maître assistant de l'enseignement supérieur, est nommé dans le grade de maître de conférences en mathématiques appliquées à la faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles, à compter du 6 janvier 2016.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 9 janvier 2017.

Les technologues dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître technologue conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Mohammed Ben Abdallah	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Génie électrique	27/03/2016
Ezzeddine Khedhri			27/03/2016
Sofiène Ben Hammed	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte		27/03/2016
Imed Hidri	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul		27/03/2016
Jamel Ben Salem			27/03/2016
Mahmoud Ben Amara			27/03/2016
Hassen Chalbi			27/03/2016
Mahmoud Gassoumi			27/03/2016
Farhat Boukhili	Institut supérieur des études technologiques de Jendouba		27/03/2016
Fathi Troudi	Institut supérieur des études technologiques du Kef		27/03/2016
Moez Foudhaili			27/03/2016
Tlili Mesaii	Institut supérieur des études technologiques de Siliana		27/03/2016
Faiçal Jellali	Institut supérieur des études technologiques de Kasserine		27/03/2016
Sami Mansour	Institut supérieur des études technologiques de Kairouan		27/03/2016
Ali Ajmi	Institut supérieur des études technologiques de Sousse		27/03/2016
Hatem Chouchen			27/03/2016
Ameni Ghemari			27/03/2016
Ridha Mahjoub			27/03/2016
Abdel Mounem Bouguila	Institut supérieur des études technologiques de Ksar Hellal		27/03/2016
Hassen Moussa	Institut supérieur des études technologiques de Mahdia		27/03/2016
Mhamed Frad		27/03/2016	
Ahmed Ben Ayed		27/03/2016	
Abdellatif Chatti	Institut supérieur des études technologiques de Sfax	27/03/2016	
Taher Makki		27/03/2016	
Youssef Abdellaoui	Institut supérieur des études technologiques de Sidi Bouzid	27/03/2016	
Mohamed Gargouri	Institut supérieur des études technologiques de Gabès	27/03/2016	
Mohamed Gharbi	Institut supérieur des études technologiques de Gafsa	27/03/2016	
Ahmed Seboui		27/03/2016	
Mohamed Hmia	Institut supérieur des études technologiques de Tozeur	27/03/2016	
Mondher Yahyaoui	Institut supérieur des études technologiques de Kébili	27/03/2016	
Ahmed Gomri	Institut supérieur des études technologiques de Tataouine	27/03/2016	

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Hajer Maryem Benouda	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Génie civil	29/03/2016
Riadh Ben Othmen			29/03/2016
Hatem Karoui			29/03/2016
Taoufik Ayari	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Génie mécanique	14/05/2016
Mouldi Aouini	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte		14/05/2016
Sami Ben Nsib	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul		14/05/2016
Taher Hammami			14/05/2016
Mohamed Nassr	Institut supérieur des études technologiques du Kef		14/05/2016
Hatem Amdouni			14/05/2016
Mohamed Ali Maatoug	Institut supérieur des études technologiques de Kairouan		14/05/2016
Imed Karl	Institut supérieur des études technologiques de Sousse		14/05/2016
Chokri Trabelsi	Institut supérieur des études technologiques de Sfax		14/05/2016
Taoufik Kammoun			14/05/2016
Kamel Rabhi	Institut supérieur des études technologiques de Gafsa		14/05/2016

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 9 janvier 2017.

Les technologues dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître technologue conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Neila Ouerghemmi	Institut supérieur des études technologiques de Béja	Génie électrique	27/03/2016
Ridha Khoueldi			27/03/2016
Chedhli Khelifi	Institut supérieur des études technologiques de Kairouan		27/03/2016
Chokri Bejaoui	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul	Droit	28/04/2016
Hedia Affes	Institut supérieur des études technologiques de Sfax		28/04/2016
Lamia Mansouri	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Informatique	09/05/2016
Aymen Bouzid			09/05/2016
Hatem Tahri			09/05/2016
Imen Ameri	Institut supérieur des études technologiques de Charguia		09/05/2016
Zied Bouziri			09/05/2016
Nizar Khayati	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte		09/05/2016
Nadhem Bel Hadj Abdallah	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul		09/05/2016
Mohamed Hammouda	Institut supérieur des études technologiques de Mahdia		09/05/2016
Mohamed Ben Jazia			09/05/2016

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Elyes Kooli	Institut supérieur des études technologiques de Ksar Hellal	informatique	09/05/2016
Hassan Ben Ayed	Institut supérieur des études technologiques de Sfax		09/05/2016
Nader Frikha			09/05/2016
Majdi Bellaghji	Institut supérieur des études technologiques de Djerba		09/05/2016
Souheil Gaied	Institut supérieur des études technologiques de Mahdia	Génie mécanique	14/05/2016
Rania Sbou			14/05/2016
Abderraouf Malek			14/05/2016
Habib Abdenneji	Institut supérieur des études technologiques de Sousse		14/05/2016
Sassi Arfaoui	Institut supérieur des études technologiques de Kairouan		14/05/2016
Slim Bouzidi	Institut supérieur des études technologiques de Jendouba		14/05/2016
Slim Bouzid	Institut supérieur des études technologiques de Radès		Génie des procédés
Faten Saidane	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte	21/05/2016	
Rim Riahi	Institut supérieur des études technologiques de Zaghouan	21/05/2016	
Nizar Loussif	Institut supérieur des études technologiques de Ksar Hellal	21/05/2016	
Haithem Baya		21/05/2016	
Ahmed Bakir	Institut supérieur des études technologiques de Sfax	21/05/2016	
Mohammed Amin Gharbi		21/05/2016	
Nabila Dammak		21/05/2016	
Mejda Salhi	Institut supérieur des études technologiques de Sidi Bouzid	21/05/2016	
Afef Ammar	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Economie et gestion	
Molka Belcadhi			04/06/2016
Imen Yaacoob	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte		04/06/2016
Lotfi Ben Abdallah	Institut supérieur des études technologiques de Zaghouan		04/06/2016
Faouzia Sahli			04/06/2016
Besma Brahmi			04/06/2016
Mohamed Mehdi Boujderia	Institut supérieur des études technologiques de Kairouan		04/06/2016
Mohamed Ali Bahrini	Institut supérieur des études technologiques de Jendouba		04/06/2016
Faissal Toumi			04/06/2016
Wafa Ben Jmaa			04/06/2016
Chamseddine Trabelsi	Institut supérieur des études technologiques de Siliana		04/06/2016
Ismail Ghemaghi	Institut supérieur des études technologiques de Mahdia		04/06/2016
Bessaoudia Anis	Institut supérieur des études technologiques de Ksar Hellal		04/06/2016
Fadwa Gassara			04/06/2016
Bassem Allouch	Institut supérieur des études technologiques de Sfax		04/06/2016
Ezzeddine Chouket			04/06/2016
Zohra Kahlaoui Babay			04/06/2016
Makki Abdelmoula		04/06/2016	
Ahlem Trabelsi		04/06/2016	
Najib Bou Abidi		04/06/2016	
Anis Ben Omrane	Institut supérieur des études technologiques de Djerba	04/06/2016	

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 27 janvier 2017.

Les maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de professeur de l'enseignement supérieur agricole, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Affectation	Discipline	Date d'effet
Karima Kouki Khalfallah	Institut national agronomique de Tunis	Sciences de la production végétale et de l'environnement	22 avril 2016
Halim Ben Haj Salah			
Mahmoud M'Hamdi	Institut supérieur agronomique de Chott Mariem		
Walid Hamada	Ecole supérieur d'agriculture du Kef		
Sadreddine Moktar Kallel	Institut national agronomique de Tunis	Sciences de la protection des végétaux	5 mars 2016
Chokri Thebet	Institut supérieur agronomique de Chott Mariem	Sciences de l'économie rurale	18 mai 2016

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 27 janvier 2017.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur agricole dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Discipline	Date d'effet	Affectation
Abdessalem Shili	Sciences de la pêche et de l'aquaculture	10 mars 2016	Institut national agronomique de Tunis
Hanan Chiraz Ben Ismail Jellouli	Sciences des industries alimentaires	5 mai 2016	

Arrêté du ministre des affaires sociales du 6 janvier 2017, portant agrément de l'avenant n° 7 à la convention collective sectorielle des cliniques privées.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la constitution,

Vu le code du travail promulgué par la loi n° 66-27 du 30 avril 1966 et notamment son article 37 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 février 1997, portant agrément de la convention collective nationale des cliniques privées,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2003, portant agrément de l'avenant n° 1 à cette convention, signé le 17 janvier 2003,

Vu l'arrêté du 3 mai 2006, portant agrément de l'avenant n° 2 à cette convention, signé le 7 avril 2006,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2009, portant agrément de l'avenant n° 3 à cette convention, signé le 21 août 2009,

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011, portant agrément de l'avenant n° 4 à cette convention, signé le 28 septembre 2011,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2015, portant agrément des avenants n° 5 et 6 à cette convention, signés le 16 janvier 2015,

Vu la convention collective nationale des cliniques privées signée le 6 novembre 1996 et révisée par les avenants susvisés.

Arrête :

Article premier - L'avenant n° 7 à la convention collective sectorielle des cliniques privées, signé le 5 décembre 2016 et annexé au présent arrêté, est agréé⁽¹⁾.

(1) L'avenant à la présente convention est publié uniquement en langue arabe.

Art. 2 - Les dispositions de cet avenant sont rendues obligatoires sur l'ensemble du territoire de la République pour tous les employeurs et les travailleurs des activités énumérées dans l'article premier de la convention collective sectorielle susvisée.

Tunis, le 6 janvier 2017.

Le ministre des affaires sociales

Mohamed Trabelsi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 20 décembre 2016.

Monsieur Farhat Bouallagui, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Zaghouan.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Noureddine Saidi, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Tozeur.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 20 décembre 2016.

Monsieur Ali Ben Khelifi, inspecteur en chef du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Hallouma Ghariani épouse Manaai, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 20 décembre 2016.

Monsieur Ridha Fatmi, inspecteur en chef du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Soukra à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Mounira Graba épouse Kaddoussi, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Hedia Adelmaksoud épouse Djemal, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Aguerb, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sfax.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Mounir Ben Slimane, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Sidi Makhlouf, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Médenine.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Meriam Smati épouse Allouch, inspecteur en chef du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation de Tunis 1 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Mademoiselle Latifa Boubakri, inspecteur du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation d'El Hrairia, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation de Tunis1 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Rakia Abidi épouse Ismail, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de la Nouvelle Medina, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Toufik Hagui, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Mornag, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Noureddine Triki, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Grombalia, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Bouchra Boujemaa épouse Jbelia, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Hammamet, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Imed Zahaf, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Zarmdine, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Monastir.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Halima Ouni épouse Riahi, inspecteur du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Mjez El Bebb, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Béja.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Nabil Ayadhi, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation El Mghira, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Mademoiselle Ratiba Bilel, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation Menzel Jemil, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Lamia Ghrab épouse Nsiri, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Ksour Essaf, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Saoussen Boumiza épouse Boumiza, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation d'El Kalaa El Kobra, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Hatem Souid, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Msaken, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Chadli Abbes, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation, à la direction régionale des affaires sociales de Gafsa.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 20 décembre 2016.

Madame Saloua Arfaoui épouse Arfaoui, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation, à la direction régionale des affaires sociales de Béja.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Samia Dhiab, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de la Goulette, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation de Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Mademoiselle Sonia Mejri, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation d'Essijoumi, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation de Tunis 1 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Fakhri Kandil, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Tozeur.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 20 décembre 2016.

Monsieur Riadh Ayed, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation d'Enfidha, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Hakim Brahmi, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Mahrès, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sfax.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Mohamed Amiri, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Fouchana, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Maimouna Khalfa épouse Mattoussi, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Radès, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Najet Doua, inspecteur du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Tozeur.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Khaled Dchicha, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité du contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation Tunis 2 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Habib Labiadh, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Zaghouan.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Mademoiselle Amel Latrech, inspecteur du travail, est chargée des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur non agricole, à l'unité du contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Gafsa.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Zoubeir Sessi, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de service de la conciliation dans le secteur privé, à l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Mademoiselle Zina Aouali, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de service de la conciliation dans le secteur public, à l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Hamida Ali, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur non agricole, à l'unité du contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Mourad Kahri, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur non agricole, à l'unité du contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Kasserine.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Wafa Youmbai, inspecteur du travail, est chargée des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur non agricole, à l'unité du contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de l'Ariana.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Jamel Mhadhbi, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur agricole, à l'unité de contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Madame Dorsaf Fitouri épouse Hamidi, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur agricole, à l'unité de contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Ben Arous.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Lotfi Lazrak, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de service du règlement des conflits dans l'agriculture et la pêche à la sous-direction du règlement des conflits dans le secteur privé, à la direction de la conciliation à la direction générale de l'inspection du travail et de la conciliation au ministère des affaires sociales.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Lotfi Benzarti, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de service de la conciliation dans le secteur public, à l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Sayed Farhani, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur agricole, à l'unité de contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Kairouan.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 20 décembre 2016.

Madame Houda Khiari, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de service du contrôle dans le secteur agricole, à l'unité de contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Béja.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2016.

Monsieur Sami Jaziri, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de service de la conciliation dans le secteur privé, à l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Kairouan.

Décret gouvernemental n° 2017-132 du 6 janvier 2017, modifiant le décret n° 2000-147 du 24 janvier 2000, fixant les règles techniques d'équipement et d'aménagement des véhicules.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre du transport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 99-71 du 26 juillet 1999, portant promulgation du code de la route et notamment son article 61, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2009-66 du 12 août 2009,

Vu la loi n° 98-108 du 28 décembre 1998, relative à l'agence technique des transports terrestres et notamment son article premier,

Vu le décret n° 2000-147 du 24 janvier 2000, fixant les règles techniques d'équipement et d'aménagement des véhicules, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2000-751 du 13 avril 2000 et le décret n° 2012-2759 du 13 novembre 2012,

Vu le décret n° 2014-409 du 16 janvier 2014, fixant les attributions du ministère du transport,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont abrogées les dispositions des articles 82 et 83 du décret n° 2000-147 du 24 janvier 2000 ci-dessus mentionné, sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 82 (nouveau) - L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations et sur les autoroutes pour les conducteurs et les passagers des sièges avant et les passagers des sièges arrière qui en sont équipés, des véhicules cités à l'article 74 du présent décret.

Article 83 (nouveau) - Sont dispensées de l'utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité :

- les personnes dont l'état de santé ne le leur permet pas. Dans ce cas, elles doivent être munies d'un certificat médical conforme au modèle annexé au présent décret et portant le visa des services spécialisés de l'agence technique des transports terrestres,

- tous les conducteurs lorsqu'ils effectuent une marche en arrière,

- les conducteurs des véhicules suivants :

- les véhicules de transport public routier non régulier de personnes à l'intérieur des agglomérations lors de l'exercice de la profession,

- les véhicules prioritaires et les véhicules d'intervention urgente lorsqu'ils utilisent les avertisseurs sonores et lumineux.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental entre en vigueur trois mois après sa date de publication au Journal Officielle de la République Tunisienne, à l'exception des dispositions concernant l'obligation de l'utilisation de la ceinture de sécurité pour les passagers des sièges arrière mentionnées à l'article 82 (nouveau), qui entrent en vigueur un an, à compter de la date de publication du présent décret gouvernemental au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Art. 3 - Le ministre du transport, le ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et la ministre de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 6 janvier 2017.

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Pour Contreseing

Le ministre de la justice

Ghazi Jeribi

Le ministre de l'intérieur

Hédi Mejdoub

Le ministre de

l'équipement, de l'habitat

et de l'aménagement du

territoire

Mohamed Salah Arfaoui

Le ministre de la santé

Samira Merai Feriaa

Le ministre du transport

Anis Ghedira

Arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 19 janvier 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef au corps administratif commun des administrations publiques.

La ministre de la femme, de la famille et de l'enfance,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef de gouvernement du 16 avril 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, le 10 mars 2017 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef au corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à promouvoir est fixé à cinq (5) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 10 février 2017.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 janvier 2017.

*La ministre de la femme,
de la famille et de l'enfance*

Naziha Labidi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 19 janvier 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au corps administratif commun des administrations publiques.

La ministre de la femme, de la famille et de l'enfance,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef de gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, le 10 mars 2017 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à promouvoir est fixé à neuf (9) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 10 février 2017.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 janvier 2017.

*La ministre de la femme,
de la famille et de l'enfance*

Naziha Labidi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 19 janvier 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au corps administratif commun des administrations publiques.

La ministre de la femme, de la famille et de l'enfance,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef de gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, le 10 mars 2017 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à promouvoir est fixé à dix (10) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 10 février 2017.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 janvier 2017.

*La ministre de la femme,
de la famille et de l'enfance*

Naziha Labidi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 19 janvier 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques.

La ministre de la femme, de la famille et de l'enfance

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef de gouvernement du 1^{er} août 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques, tel qu'il a été complété par l'arrêté du 28 septembre 2012 et par l'arrêté du 20 novembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, le 10 mars 2017 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à promouvoir est fixé à huit (8) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 10 février 2017.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 janvier 2017.

*La ministre de la femme,
de la famille et de l'enfance*

Naziha Labidi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 19 janvier 2017, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration au corps administratif commun des administrations publiques.

La ministre de la femme, de la famille et de l'enfance

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du chef de gouvernement du 1^{er} août 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration du corps administratif commun des administrations publiques, tel qu'il a été complété par l'arrêté du 28 septembre 2012 et par l'arrêté du 20 novembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, le 10 mars 2017 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'administration au corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à promouvoir est fixé à sept (7) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 10 février 2017.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 janvier 2017.

*La ministre de la femme,
de la famille et de l'enfance*

Naziha Labidi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

instance supérieure indépendante pour les élections

Résumé des délibérations du conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections du 14 novembre 2016 ⁽¹⁾.

Résumé des délibérations du conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections du 6 décembre 2016 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le texte est publié uniquement en langue arabe.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 28 janvier 2017"

صُرَيْةُ التَّعْبِيرِ
وَنُصُوصُ مَا حَقَّقَتْهُ

2016

الثلمن ، 12,000 د ردم ك ، 8 - 185 - 39 - 9973 - 978

منشورات الطبعة الرسمية للجمهورية التونسية



منشورات : 2016

ردم ك 978-9973-39-185-8

الحجم : 20 X 13

الثلمن : 12,000 د

Edition : 2016

ISBN : 978-9973-39-185-8

Format : 20 X 13

Prix : 12,000 D

LA LIBERTE D'EXPRESSION
ET TEXTES ANNEXÉS

2016



ISBN : 978 - 9973 - 39 - 185 - 8

Prix : 12^d.000



Publications de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.

* Plus 500 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.

* يضاف إلى الثمن 500 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

مجلة الأوسمة

2016

ردم ك، 0 - 181 - 39 - 9973 - 978 الثمن : 5,000 د

مشورات المطبعة الرسمية للجمهورية التونسية



منشورات : 2016

ردم ك 978-9973-39-181-0

الحجم : 20 X 13

الثمن : 5,000 د

Edition : 2016

ISBN : 978-9973-39-181-0

Format : 20 X 13

Prix : 5,000 D

CODE DES DECORATIONS

2016



ISBN : 978 - 9973 - 39 - 181 - 0

Prix : 5^d,000



Publications de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.

* Plus 500 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.

* يضاف إلى الثمن 500 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



A *BONNEMENT*

au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * **1002 - Lafayette** : 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
- * **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
- * **3051 - Sfax** : Merkez El Alia, route El Ain, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 1,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 2,100 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Frais d'envoi en sus